



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

SERVICE DE L'URBANISME

Renseignements généraux

Nom du (des) requérant(s) : _____

Êtes-vous propriétaire ? oui non
Si non, procuration ? oui non

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Identification du site visé

No civique : _____ Nom de la rue : _____
No de lot(s) : _____
No de matricule: _____

Est-ce un terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide ?
 oui non

Règlement visé par la demande

zonage Article _____
 lotissement Article _____

Documents requis

Assurez-vous que tous les documents et renseignements nécessaires accompagnent votre demande (cocher) :

- Une procuration signée du propriétaire si requérant autre que propriétaire;
- Si la demande concerne une marge de recul d'un bâtiment ou ouvrage existant : un certificat de localisation préparé et signé par un arpenteur-géomètre;
- Si la demande concerne une marge de recul d'un bâtiment ou ouvrage projeté : un plan projet d'implantation préparé et signé par un arpenteur-géomètre;
- Si la demande concerne un lotissement : un plan projet de lotissement préparé et signé par un arpenteur-géomètre;
- Le paiement des frais d'étude de la demande au montant de 500 \$ (non remboursable);
- Tout autre document pertinent selon la demande (spécifier).

Engagement

Je, _____ (lettres moulées), reconnais avoir pris connaissance des dispositions applicables à la demande mentionnée ci-haut, et adresse en conséquence au fonctionnaire désigné, la présente demande. Je m'engage à respecter les lois et règlements en vigueur. Je m'engage à construire ou aménager selon les plans tels qu'ils ont été déposés avec corrections, s'il y a lieu, déterminées par l'autorité compétente.

En foi de quoi j'ai signé ce _____

Signataire

Rappel sur la dérogation mineure

Dispositions pouvant faire l'objet d'une demande

Seules les dispositions suivantes du *Règlement de zonage numéro 360 et amendements* et du *Règlement de lotissement numéro 358 et amendements* peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure :

- a) En ce qui concerne le *Règlement de lotissement numéro 358 et amendements*, les dispositions concernant la dimension des lots ;
- b) En ce qui concerne le *Règlement de zonage numéro 360 et amendements*, les dispositions concernant la dimension des marges et cours.

Procédures et critères d'évaluation d'une demande de dérogation mineure

Une fois une demande de dérogation mineure déposée auprès du service de l'urbanisme, celle-ci est transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour fins d'étude et de recommandation au Conseil.

Avant de formuler des recommandations ou de rendre une décision, le CCU et le Conseil doivent analyser la demande de dérogation à la lumière des quatre (4) critères imposés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Ainsi, une dérogation peut être accordée seulement :

- Si l'application du règlement de zonage ou de lotissement cause un préjudice sérieux au demandeur;
- Si elle ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- Si elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;
- Si les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis.

Avant que le Conseil ne rende sa décision sur la demande, le greffier doit faire publier un avis d'au moins 15 jours à cet effet. Tout intéressé peut se faire entendre par le Conseil lors de la discussion portant sur la demande. Le Conseil rend sa décision par résolution.

À l'usage de la Municipalité

Date de réception de la demande : _____

Frais d'étude payés le : _____

Reçu no : _____

Permis en cours : Oui _____ Non _____

No permis : _____

Avis d'arrêt des travaux no : _____